

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 81.986 du 4 août 1999

A. 85.824/XI-6853

En cause : **MADKOUR** Bouchara,
 ayant élu domicile
 avenue de l'Héliport 31
 1000 Bruxelles,

 contre :

 Haute Ecole Galilée.

**LE PRESIDENT DE LA VI^e CHAMBRE DES VACATIONS, SIEGEANT
EN REFERE,**

Vu la demande de mesures provisoires d'extrême
urgence introduite le 31 juillet 1999 par Bouchara
MADKOUR qui tend à l'autoriser à avoir une deuxième
session d'examen;

Vu la demande introduite simultanément par la
même requérante, qui tend à la suspension de l'exécution
de la décision du 1er juillet 1999 refusant la requéran-
te;

Vu la requête introduite simultanément par la
même requérante, qui demande l'annulation de la décision
précitée;

Vu l'ordonnance du 2 août 1999 notifiée aux
parties, convoquant celles-ci à comparaître le 3 août
1999 à 15 heures;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me KANZI YEZE, loco Me BENZERFA, avocat, comparaissant pour la partie requérante;

Entendu, en son avis conforme, M. BOUVIER, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant, que la requérante a introduit le 31 juillet 1999 une demande de suspension, selon la procédure ordinaire, de l'exécution de la décision de la partie adverse selon laquelle elle est refusée; que cette demande ne vise pas l'extrême urgence et ne la justifie pas;

Considérant que la présente demande de mesures provisoires a été introduite sous le bénéfice de l'extrême urgence; qu'il ne saurait y être fait droit avant que soit examinée la demande de suspension; que la demande de mesures provisoires ne peut être accueillie,

D E C I D E :

Article unique.

La demande de mesures provisoires est rejetée.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique
de la VIème chambre des vacations, siégeant en référé, le
quatre août 1900 nonante-neuf, par :

M. GEUS,	président de chambre,
Mme ROBA,	greffier assumé.

Le Greffier ass.,	Le Président,
-------------------	---------------

N. ROBA.

J.-Cl. GEUS.